



A retenir

Mouche de l'olive : le pic de ce premier vol est passé sans commettre de dégâts très remarquables sur olives. Même si le taux de piqûres visibles est faible pour la saison, la pression de la mouche reste élevée : dans les parcelles ayant mis en œuvre une lutte, le seuil de capture de 5 mouches/piège/jour est atteint sur toutes les zones d'altitude couvertes par le réseau d'observation.

Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en cliquant [ici](#) puis en cochant "Autres types de pièges".

• Stades phénologiques

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est au stade du **durcissement du noyau** qui va se dérouler jusqu'à la mi-août.



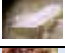

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• La mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

D'après les données météorologiques des stations de références de Calvi, l'île Rousse, Bastia et Ajaccio (source Météo France) les températures moyennes maximales de juillet n'ont guère dépassé les 30°C. Ces conditions climatiques ont ainsi été plutôt favorables à l'activité biologique du diptère et le **risque de ponte suivi de développement larvaire** était élevé.

Pour l'instant ce début du mois d'août n'a pas non plus vu de températures maximales pouvant perturber sensiblement l'activité de ponte et les développements larvaires. On note que le **stade de la puppe** toujours en cours est également le plus résistant aux fortes températures.

En effet, les risques de dégâts dus aux éclosions des œufs déposés dans les olives et aux développements larvaires sont directement liés aux températures :

Stades biologiques de <i>B. oleae</i>	Activité biologique ralentie si températures supérieures à :
 Adulte	30°C
 Œuf	35°C
 Asticot	30°C
 Puppe	36°C

(Source CA2B)

Zone littorale jusqu'à 150 mètres d'altitude :

D'après l'analyse des résultats de captures communiqués par les exploitants-observateurs du réseau un **pic de vol** a eu lieu entre le **20 et le 23 juillet**. Cette période correspond à une observation généralisée de traces de piqûres de ponte de la mouche dans les vergers de référence. L'intensité actuelle des populations de mouches est à corréliser avec les stratégies de lutte mises en place (cf. Fig1).

Tandis que les premiers trous de sortie des adultes sont désormais visibles, le second vol du diptère commence à se manifester. Ainsi la relative accalmie de ces derniers jours n'est que passagère.

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mouche de l'olive

Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B

Partenaires : exploitants observateurs

COMITÉ DE RÉDACTION :

Frédérique Ceccaldi, CA2B

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

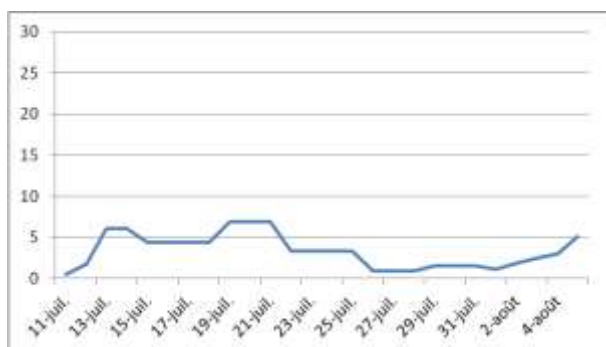
Crédit photo : F. Ceccaldi,

CA2B



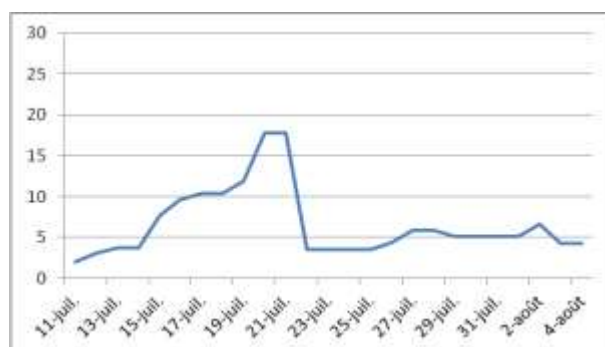
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

Parcelles de référence avec lutte raisonnée
(SORBO-OCAGNANO, VALLECALLE, AREGNO et RAPALE)



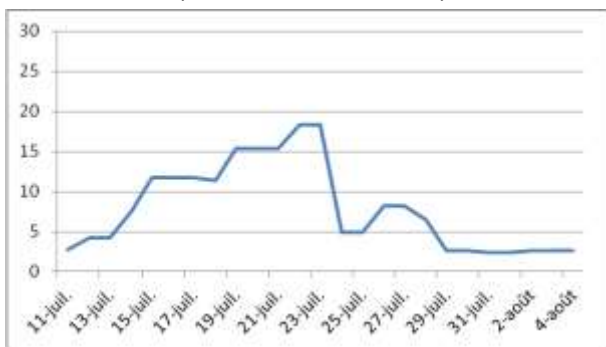
Après un pic de capture assez discret, on observe à **SORBO-OCAGNANO** un début de second vol depuis le 04 août atteignant déjà plus de **3 mouches/piège/jour**. À **AREGNO** le niveau est légèrement plus bas malgré un pic bien marqué de plus de 17 mouches au 21 juillet. **VALLECALLE** : la pression est bien contrôlée (pic de près de 9 mouches/piège/jour), le début du second vol débute à **1,3 mouche/piège/jour**. Enfin, à **RAPALE** le seuil de **1 mouche/piège/jour** n'a jamais encore été dépassé.

Parcelles de référence avec lutte biologique
(CARGESE, SAN GIUGLIANO et MONTEGROSSO)



En dehors de **CARGESE** où on compte actuellement plus de **10 mouches/piège/jour** (pression élevée), les chiffres sont modérés : en Plaine Orientale à **SAN GIUGLIANO** le nombre d'insectes capturés ne dépasse pas les **2 mouches/piège/jour** et en plaine de **MONTEGROSSO** (Balagne) on compte moins de **3 mouches/piège/jour**.

Parcelles de référence non traitées
(VILLE DI PARASO et ALERIA)



Les résultats de ces 2 parcelles sont assez comparables :

VILLE DI PARASO (Balagne) : pic à **32 mouches/piège/jour** le **22 juillet** puis en début de **second vol 2 mouches/piège/jour** au 4 août ; **ALERIA** (Plaine Orientale) : pic le **20 juillet** à **17 mouches/piège/jour** et actuellement on compte **3 mouches/piège/jour** au 04 août.

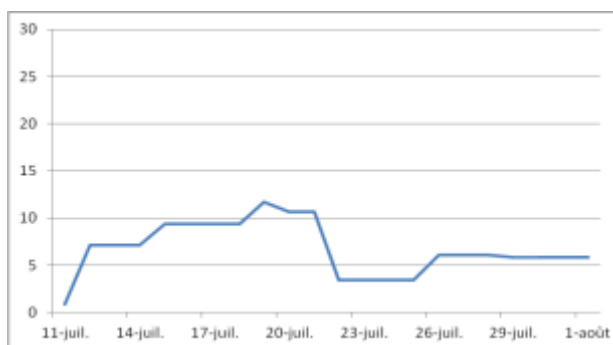
Ils indiquent la tendance de dynamique du diptère la plus réaliste.

Fig1- Zone de 0 à 150 mètres d'altitude : courbe des captures en nombre de mouches par piège et par jour
Échelle de 30 mouches / piège / jour, pièges alimentaires (source CA2B)

Observation : les taux de captures actuellement **modérés** à basse altitude traduisent néanmoins un renouveau d'activité de la mouche en ce tout début de second vol.

150 mètres < zone < 300 mètres d'altitude : dans les parcelles d'**URTACA** et de **CALENZANA** le nombre de mouches capturées était assez comparable tandis qu'à **OTA-PORTO** les captures y sont bien supérieures.

Parcelles de référence avec lutte raisonnée
(Communes **URTACA** et **CALENZANA-MARSULINU**)



Parcelle de référence partiellement traitée
(Commune **OTA-PORTO**)

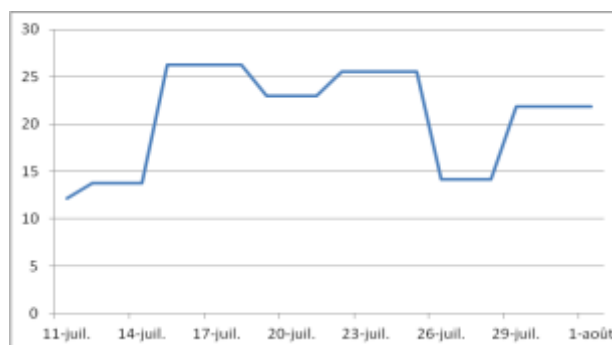


Fig2- Zone > 150 m et < 300 m d'altitude : courbe des captures en nombre de mouches par piège et par jour
Échelle de 30 mouches / piège / jour, pièges alimentaires (source CA2B)

Observation : les taux de captures sont **modérés à très élevés** à partir de **300 mètres d'altitude**. Dans les parcelles où la lutte raisonnée est pratiquée le diptère est assez bien contenu tandis que dans le verger traditionnel où sa mise en œuvre est souvent plus délicate la situation devient déjà assez préoccupante.

Les seuils de nuisibilité :

- **Insectes capturés** : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit **1 mouche par piège et par jour** pendant 5 jours consécutifs pour le piège alimentaire. Quand le seuil est atteint, une intervention est nécessaire dans les 2-3 jours qui suivent la capture.
- **Dégâts observés** : 5 % d'olives piquées avec un développement larvaire entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.



Photo : B. oleae

Évaluation des risques de piqûres de ponte et d'accomplissement des cycles biologiques : moyen à élevé selon les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité) et les températures : le risque est élevé si elles sont inférieures à 28°C en fin de journée).

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 8 août	Mardi 9 août	Mercredi 10 août	Jeudi 11 août	Vendredi 12 août	Samedi 13 août	Dimanche 14 août	Lundi 15 août
Haute Corse / Corse du Sud								
	Beau temps		Vent d'Ouest ; Ciel se voilant en fin de journée avec risque d'averses	Petite dégradation sur le Nord de l'île	Retour du beau temps			Temps estival

L'indice de confiance de la prévision est de 4/5 pour la période de vendredi à lundi.

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 1^{er} août 2016, 274 foyers sont répertoriés dont 260 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 27 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.